



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 20 août 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 :

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉJÀ 1 JEUNE SUR 2 EST DÉJÀ VACCINÉ.

MAIS CELA NE SUFFIT PAS ! À L'APPROCHE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, L'ARS, LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ENCOURAGENT LES 12-17 ANS À SE FAIRE VACCINER DÈS MAINTENANT.

A la date du 17 août, 54.9 % des 12-17ans habitant dans la région ont reçu au moins une dose de vaccin et 32.3 % d'entre eux ont désormais un schéma vaccinal complet.

A l'approche de la rentrée scolaire et de la reprise des activités extra-scolaires, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la préfecture de la Loire et les services de l'Education Nationale, encouragent tous les jeunes à se faire vacciner pour la sécurité sanitaire de tous.

De nombreux créneaux sont disponibles actuellement dans les centres, et la plupart proposent même des accès sans rendez-vous pour les jeunes, notamment au vaccinodrome de St-Étienne.

Grâce à la vaccination, les plus jeunes auront moins de risque de tomber malades et éviteront les risques de développer des formes graves de Covid-19 dites "Covid long". Et surtout, ils retrouveront une vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

La vaccination des jeunes est essentielle pour atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective.

Où se faire vacciner ?

La vaccination est possible dans les **centres de vaccination**, chez son **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste), en **pharmacie**, en **cabinet infirmier** ou **sage-femme** [>> tous les centres/professionnels de santé proposant la vaccination sont référencés sur [Sante.fr](https://sante.fr).]

Des équipes mobiles de vaccination se déplacent actuellement au plus, près des ligériens. Les prochaines opérations sont les suivantes :

1. Au mois d'août :

- Le 23 quartier Grand pont à Rive-de-Gier de 10h à 16h
- le 24 dans les locaux du CCAS du Chambon-Feugerolles, entre 9h et 17h
- le 25 sur la parking de Alliance Ambulance à Montbrison de 17h à 19h
- le 26 sur le marché de Lorette entre 16h et 19h
- le 26 quartiers de la Romière et Montrambert au Chambon-Feugerolles
- le 27 centre ville de Rive-de-Gier de 10h à 16h
- le 28 sur le marché de St-Chamond de 8h à 12h
- le 30 St-Paul-en-Jarez de 10h à 16h

2. Au mois de septembre

- le 2 sur le marché de Bourg-Argental de 8h à 12h
- le 5 salle polyvalente de Pélussin de 8h à 12h
- le 7 maison pour tous à Firminy de 10h à 16h
- le 9 Place du Breuil à Firminy de 8h à 12h
- le 10 Pole service social de Roche-la-Molière de 9h à 17h
- le 11 parvis de la médiathèque à la Ricamarie de 10h à 16h

D'autres opérations seront prochainement organisées, notamment à l'occasion des achats de la rentrée dans certains centres commerciaux le samedi 28 août.

Quels vaccins peuvent-ils recevoir ?

Les jeunes de 12 à 17 ans reçoivent deux injections de vaccin à ARN messager Pfizer-BioNTech ou Moderna.

Ceux ayant déjà contracté la Covid-19 peuvent recevoir une unique dose de vaccin ; ceux ayant contracté la Covid-19 au moins 15 jours après avoir reçu leur première injection peuvent ne pas se voir administrer la seconde dose de vaccin.

Quels documents sont nécessaires ?

• Autorisation parentale pour les moins de 16 ans

L'autorisation d'un des deux parents est nécessaire à la vaccination des mineurs de 12 ans à 15 ans inclus. Le document est à compléter et à apporter le jour de la vaccination. [Il est disponible depuis le site du ministère des Solidarités et de la Santé.](#)

Les jeunes de 16 ans et plus peuvent accéder à la vaccination sur la base de leur seul consentement.

Par ailleurs, la vaccination ne pourra pas être pratiquée sans le consentement de l'adolescent lui-même – conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique.

• Carte vitale

Les mineurs doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents.

• Le cas échéant, preuve d'une infection antérieure

Si vous disposez d'une preuve d'une infection antérieure (test RT-PCR ou une sérologie positive de plus de deux mois) à la Covid-19, vous pourrez bénéficier d'un schéma vaccinal avec une seule dose. Vous pouvez présenter cette preuve d'infection lors de votre premier rendez-vous afin de bénéficier d'une seule dose.

Retrouver de nombreuses autres informations sur la vaccination des jeunes, sur le site du Ministère des solidarités et de la santé >> [consulter](#)

Contacts presse

Préfecture de de la Loire

04 77 48 45 36

pref-communication@loire.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr